

IMPACT DU BREXIT SUR LES PRINCIPAUX CHAMPIONNATS EUROPÉENS : FANTASME OU RÉALITÉ ?

Depuis une quinzaine d'années, mise à part la City, la Premier League (PL) figure parmi les marques anglaises les plus connues à l'international. Diffusée et appréciée dans le monde entier, elle est le symbole d'une Angleterre libérale, certains disent impériale¹, et « successful ».

Aujourd'hui, 9 clubs anglais figurent parmi les 20 clubs les plus riches au niveau européen.² De même, les droits audiovisuels de la Premier League ont atteint des montants record très loin devant les autres principaux championnats européens (7 Mds d'euros sur 4 ans).

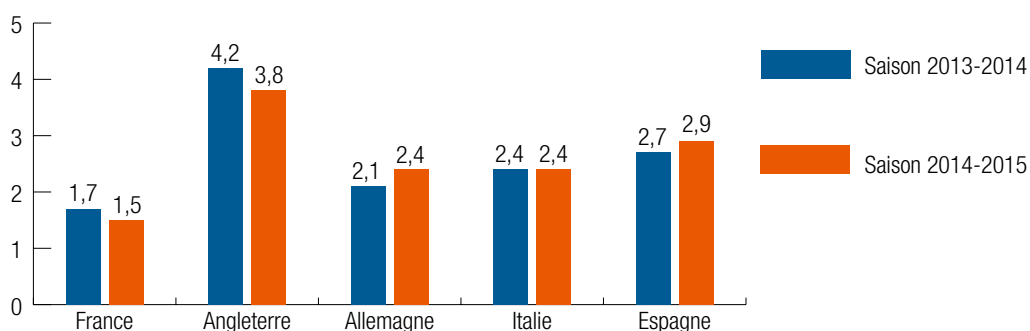
Cette richesse, puisant dans une culture du supportérisme très développée, a façonné le championnat le plus attractif au monde pour l'ensemble des parties prenantes : joueurs, sponsors, médias, investisseurs.

Ainsi, comment la décision des britanniques de quitter l'Union Européenne va-t-elle impacter la Premier League ? En effet, depuis la victoire du « LEAVE » et la perspective de l'activation de l'article 50 auprès du Conseil Européen afin de démarrer les négociations concernant les termes de sortie, beaucoup d'observateurs se sont exprimés sur les risques et les dangers du Brexit.

L'Angleterre va-t-elle imposer des contraintes plus fortes à un secteur qui représente un des premiers produits d'exportation et qui participe de son prestige dans le monde entier ?

.../...

ÉTAT DES LIEUX DE LA PREMIER LEAGUE ET DE LA LIGUE 1



Source : TransferMark (18 clubs en Allemagne)

Richard Scudamore, le président de la PL, a rappelé que l'ensemble des 20 clubs qui disputent cette compétition souhaitent la victoire du « REMAIN » d'un point de vue « commercial ». Mais, pour le moment, aucune étude n'a été réalisée pour connaître l'impact du Brexit sur la Premier League et sur ses partenaires et notamment la Ligue 1 française, dont les pertes structurelles sont heureusement amorties par la manne financière britannique.

LA QUESTION DU STATUT DES EXTRACOMMUNAUTAIRES

En accord avec l'article 26 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), la libre circulation des personnes dans l'espace européen est un principe fondamental. Ainsi, tout citoyen européen peut se déplacer librement dans l'espace européen pour voyager, étudier, travailler et même résider. Si

1. Raffaele Poli, Les Cahiers du Football, « La Premiere League n'a peur de rien », Juin 2016

2. Rapport Deloitte Money Football League 2016

IMPACT DU BREXIT SUR LES PRINCIPAUX CHAMPIONNATS EUROPÉENS : FANTASME OU RÉALITÉ ?

L'Angleterre n'est pas membre de l'Espace Schengen, elle jouit d'un statut particulier avec le droit de contrôler les personnes à leurs frontières et de ne pas mettre en œuvre les mesures relatives aux visas, à l'asile et à l'immigration. Ainsi, les joueurs de football de l'Union Européenne sont libres de pouvoir venir travailler dans un club britannique.

À ce titre, la Premier League est le championnat comptant le plus de joueurs étrangers dans ses effectifs (66,5 %)³.

Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, les ressortissants des États membres de l'Union Européenne seraient désormais considérés comme les ressortissants des pays hors UE. Or, depuis quelques années, la Fédération Anglaise (FA) et le Home Office (Bureau de l'intérieur en charge des questions d'immigration) ont durci les conditions de délivrance du permis de travail aux footballeurs internationaux souhaitant évoluer en Premier League. L'objectif était d'enrayer ce mouvement d'internationalisation des clubs qui portent préjudice à l'équipe nationale.

UNE LÉGISLATION CONTRAIGNANTE...

Actuellement, un joueur d'une des dix premières nations au classement FIFA doit avoir joué 30 % des matchs de sa sélection lors des deux dernières années pour obtenir le permis de travail nécessaire pour exercer son métier en Premier League. Ce pourcentage monte à 45 % pour un joueur originaire d'une nation classée de la 11^e à la 20^e place, puis à 60 % pour une nation classée de la 21^e à la 30^e place et enfin à 75 % pour une sélection classée de la 31^e à la 50^e place.

Aucun joueur provenant d'une nation évoluant au-delà de la 50^e place ne peut avoir son visa de travail en première instance. Dans la nouvelle architecture juridique post-Brexit, cela concernerait donc au niveau européen, les joueurs slovènes, finlandais et bulgares notamment.

Il serait également impossible pour un club britannique de faire venir un footballeur chinois. En effet, les critères d'obtention du permis de travail en procédure d'appel ne favorisent pas les étrangers évoluant dans des championnats dits « mineurs » (cf. tableau page 4). Il s'agit pourtant d'une stratégie qui avait très bien fonctionné pour certains clubs avec le Japon, pour se faire connaître et y développer des relations commerciales.

D'après une première analyse de la Premier League, ce sont 122 joueurs européens jouant actuellement en Premier League qui sont concernés et ne seraient pas assurés de garder leur place dans leur club.

Ainsi, certaines stars du championnat britannique tels que N'Golo Kanté (Leicester City) ou Dimitri Payet (West Ham) n'auraient pas pu ou ne pourraient plus exercer leur profession en Premier League.

IMPACT DU BREXIT SUR LA LIGUE 1

	Saison 2015-2016 (été + hiver)
Nombre de joueurs concernés	10
Perte potentielle pour les clubs de Ligue 1	114 M€

Source : Direction des Sports

Du point de vue de l'équilibre compétitif du championnat, ce changement pourrait avoir des conséquences non négligeables car seuls les clubs les plus riches pourraient s'offrir les rares joueurs autorisés à jouer en Premier League. Le montant des opérations de transferts pourrait dès lors automatiquement être soumis à une pression inflationniste, dommageable pour les clubs de Premier League. Cette inflation pourrait être également dommageable pour les clubs des autres championnats européens aux moyens plus limités, qui ne pourraient plus lutter pour acquérir ces joueurs.

Elle pourrait néanmoins se révéler positive pour les clubs qui dépendent financièrement des mutations de joueurs pour équilibrer leurs comptes (la plupart des clubs de Ligue 1 par exemple).

... NOTAMMENT SUR LE RECRUTEMENT DES JEUNES JOUEURS

Les clubs de Premier League ont une stratégie claire qui consiste à recruter de nombreux jeunes joueurs pour les former et ainsi éviter de devoir ensuite payer un montant d'acquisition très important aux clubs européens.

Par exemple, Arsenal et Chelsea ont recruté de nombreux mineurs pour ensuite les prêter à différents clubs moins prestigieux en Europe. Cette stratégie de diversification des risques (achat de plusieurs très jeunes joueurs à potentiel, avec l'espoir qu'au moins un rentabilisera les autres) est possible grâce à la législation européenne et mondiale : en effet, l'article 19 du règlement du statut et du transfert des joueurs de la FIFA précise qu'un club de football n'est autorisé à recruter un joueur étranger âgé de moins de 18 ans que dans les cas suivants :

- si les parents du joueur s'installent dans le pays du nouveau club, pour des raisons étrangères au football ;
- si le joueur vit à moins de 50 kms d'une frontière nationale et si le club auprès duquel le joueur souhaite être enregistré se trouve à moins de 50 kms de la frontière ;
- si le transfert a lieu à l'intérieur de l'Union européenne (UE) ou au sein de l'Espace économique européen (EEE), pour les joueurs âgés de 16 à 18 ans.

IMPACT DU BREXIT SUR LES PRINCIPAUX CHAMPIONNATS EUROPÉENS : FANTASME OU RÉALITÉ ?

Ainsi, par exemple, Hector Bellerin (19 ans aujourd'hui), élu meilleur latéral de Premier League avec Arsenal, n'aurait pas pu signer à 16 ans pour le club londonien.

Outre l'application du permis de travail et les contraintes sur le recrutement de jeunes espoirs, il est probable que ce regain de nationalisme (associé à la défaite historique face à l'Islande lors de l'Euro 2016) ne suscite de nouveau le débat sur l'instauration d'un quota de joueurs britanniques au sein des effectifs de Premier League, aujourd'hui interdit par les textes de lois européens.

UNE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ À MOYEN TERME DE LA PREMIER LEAGUE

L'IMPACT DE LA LIVRE STERLING SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PREMIER LEAGUE

Depuis novembre 2015, et l'apparition du risque d'un Brexit sur les marchés financiers, la livre a perdu environ 10 % de sa valeur face à l'euro.

ÉVOLUTION DE L'ÉVOLUTION DEPUIS 1 AN DU CHANGE GBP-EUR



Source : ExchangeRates.org.uk

Pour de nombreux analystes financiers, cette dépréciation de la livre face à l'euro et aux autres monnaies va se poursuivre et on estime qu'une dépréciation supplémentaire de 10 à 15 % est à anticiper.

Si la valeur de la livre sterling chute, les clubs de Premier League perdraient incontestablement une partie de leur pouvoir d'achat. Par effet de dominos, en cas de baisse de l'attractivité sportive, les droits TV du championnat anglais, qui ont atteint plus de sept milliards pour la période 2016-2019, pourraient également diminuer.

De même, l'agence de notation financière S&P a annoncé le 27 juin avoir privé le Royaume-Uni de la meilleure note, le fameux AAA, pour l'abaisser de deux crans au motif que les conditions de financement au Royaume-Uni vont probablement se détériorer.

On assisterait donc à la mise en place d'un cercle vicieux pour l'ensemble de la filière football.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LES AUTRES CHAMPIONNATS

Au vu des risques qui pèsent sur la Premier League, il est possible de s'interroger sur l'impact du Brexit sur la Ligue 1 et les autres championnats.

Tout d'abord, si la législation concernant l'obtention d'un permis de travail est particulièrement contraignante, une procédure d'appel a été définie avec un système de points permettant d'obtenir une dérogation. Il suffit au joueur d'obtenir 4 points selon des critères bien précis pour satisfaire cette procédure et obtenir son permis de travail en deuxième instance.

Ainsi, par exemple, si le prix du transfert se classe parmi les 25 % les plus onéreux des deux dernières fenêtres de transfert, cela accorde 3 points au dossier du joueur. Ainsi, les principaux joueurs mondiaux ne seront pas les plus concernés par la nouvelle législation.

IMPACT DU BREXIT SUR LES PRINCIPAUX CHAMPIONNATS EUROPÉENS : FANTASME OU RÉALITÉ ?

CRITÈRES LORS DE LA PROCÉDURE D'APPEL

Critères	Nombre de points
Le prix de transfert payé pour le joueur est dans le top 25 % de tous les transferts aux clubs de Premier League dans les 2 fenêtres précédentes	3 points
Le prix de transfert payé pour le joueur se situe entre le top 50 et 75 % de tous les transferts aux clubs de Premier League dans les 2 fenêtres précédentes	2 points
Les salaires payés au joueur par le club requérant est dans le top 25 % des 30 premiers salariés du club	3 points
Les salaires payés au joueur par le club requérant se situent entre le top 50 et 75 % de tous les meilleurs 30 salariés au club	2 points
Le club actuel du joueur est dans une Top League et le joueur a joué dans 30 % ou plus des minutes de la Ligue	1 point
Le club actuel du joueur a joué dans la phase de groupes de la Ligue des Champions, de l'Europa League ou de la Copa Libertadores au cours des 12 derniers mois et le joueur a joué dans 30 % ou plus des minutes de la Ligue	1 point

Source : Règlement Premier League

De même, pour les joueurs actuellement en Premier League mais qui ne remplissent pas leurs nouvelles conditions d'éligibilité, la question est de savoir s'ils vont être placés sur la liste des transferts (avec une valeur fortement dégradée) ou s'ils vont profiter d'un régime dérogatoire. Il semblerait pour le moment que la deuxième option soit privilégiée, du moins jusqu'à l'expiration de leur contrat de travail.

Ainsi, le risque portera principalement pour les petits clubs de Premier League et les clubs de Championship (deuxième division) dont le prix des joueurs ne sera pas dans les 25 % les plus onéreux.

Un autre élément intéressant concerne le statut des joueurs britanniques qui, de fait, auront le statut d'extracommunautaire au sein des championnats imposant des limitations de joueurs hors UE. Cela pourrait concerner notamment le Real de Madrid et son joueur gallois Gareth Bale.

UN IMPACT RELATIF ET FAIBLE

La Premier League est aujourd'hui un produit mondial et les recettes des clubs britanniques sont aujourd'hui bien diversifiées. A titre d'exemple, les droits télévisés de la PL à l'étranger dépassent les droits domestiques de l'Espagne, de l'Italie et de la France.

Pour pouvoir mesurer l'ampleur des conséquences du Brexit, il faudra bien évidemment attendre l'ouverture des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni notamment sur les questions de visa de travail.

Concernant la Premier League, l'impact devrait néanmoins être réduit à court terme, même si les clubs vont être très attentifs aux fluctuations de la livre. En effet, pour le moment, il est impossible d'anticiper le futur statut de la place financière de Londres et donc le niveau de la Livre.

A fortiori, la puissance financière des clubs anglais est si forte par rapport à la plupart des clubs d'Europe continentale que cela ne les empêchera pas de recruter aisément, surtout si les clubs de Ligue 1 n'arrivent pas à se réformer suffisamment. Ainsi, même dans le cas fortement improbable d'une chute de 20 % de la valeur de la Livre, les salaires proposés en Angleterre sont tellement plus élevés (+200 %) qu'une « perte » de 20 % assurerait aux joueurs un gain d'environ 140 % par rapport aux autres ligues.

Exemple : Un joueur qui gagnerait 100 K€/mois en France (soit 83 K€/mois) toucherait en signant en Angleterre 300 K€/mois (+200 %) soit 249 K€/mois. Une baisse de 20 % de la valeur de la livre entrainerait toujours un salaire de 249 K€/mois mais qui ne représenterait plus que 240 K€/mois, soit une hausse de 140 K€/mois (+ 140 %).

De même, il est possible qu'étant donné le poids économique et culturel de la Premier League, une législation spécifique aux sportifs soit mise en place pour permettre aux joueurs étrangers de continuer à venir jouer librement et simplement au Royaume-Uni. *A fortiori*, si des joueurs comme Kanté ou Payet étaient interdits d'exercer en PL, ils se porteraient sûrement devant la Cour de Justice de La Haye et obtiendraient à coup sûr gain de cause (au moins dans les deux ans à venir).

Les principaux impacts concerneront donc :

- les joueurs britanniques, dont la valeur va être gonflée artificiellement (ce qui est déjà le cas étant donné leur rareté) par la raréfaction des joueurs étrangers ;
- les clubs de Premier League : une dévaluation de la valeur en devise des clubs anglais, suite à une Livre plus faible, pourrait accélérer le processus (déjà en cours) de rachat des clubs de Premier League par des capitaux étrangers ;
- les mineurs (législation de la FIFA) et en ce sens, cela constitue une excellente nouvelle pour la Ligue 1.

REMERCIEMENTS

Wladimir Andreff, Professeur Émérite, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Hubert Tuillier

Éditeur : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - 95, avenue de France - 75650 Paris Cedex 13

Directrice de la publication : **Laurence Lefevre**, Directrice des Sports

Contact presse : hubert.tuillier@sports.gouv.fr